

Relecture relative aux forces politiques et à l'enjeu démocratique en Côte d'Ivoire

Dr Guebi Noël ADJO
Enseignant - Chercheur
Université Bouaké - Côte d'Ivoire

INTRODUCTION

La démocratie se définit comme le régime politique dans lequel le peuple exerce sa souveraineté, c'est-à-dire un régime, comme le disait PERICLES, dans lequel « ...les choses ne dépendent non pas du petit nombre mais de la majorité. ». Un tel régime favorise la participation de tous. L'un des véhicules modernes pour canaliser les énergies des populations, et guider leurs choix est le parti politique. Depuis l'accession à l'indépendance, la référence de stabilité politique et de prospérité économique que représente la Côte d'Ivoire se résume en deux éléments fondamentaux : l'exportation quantitative des matières premières (café, cacao) et le système de parti unique rigide. Les tensions apparaissent très rapidement et mettent en cause cette stabilité socio-politique vers la fin des années 80. La chute du mur de Berlin, le discours de la BAULE, les mesures d'austérité du plan de réajustement structurel exigés par le FMI et la banque mondiale, la conjoncture économique et les nombreuses revendications sociales, économiques, politiques, conduisent les états africains en général et la Côte d'Ivoire en particulier à rétablir le multipartisme déjà prévu par sa constitution. Ces partis politiques qui déferlent sur la scène politique ivoirienne sont soutenus par des idéologies et des programmes d'action séducteurs. Ils auront pour objectifs la conquête du pouvoir. Les différentes ruptures socio-politiques dont le point culminant est la crise du 19 septembre 2002, favorisent l'explosion des opinions politiques et les apparentements.

Le paradigme interrogatif que féconde l'esprit, s'exprime comme suit : le système de partis a-t-il vraiment contribué à l'instauration de la démocratie en Côte d'Ivoire, autrement dit quel a été l'impact du multipartisme sur la vie politique en Côte d'Ivoire ?

La réponse à ces interrogations implique que les données issues de l'enquête documentaire et l'observation, riches en informations imposent une méthode d'analyse historique déductive permettant de réussir la pertinence de cette réflexion. Ainsi nous procédons à la définition des concepts qui gravitent autour du thème de l'étude et à l'analyse socio-politique relative aux forces politiques en Côte d'Ivoire.

I. CONCEPTUALITE DE LA DEMOCRATIE

1.1 Définition

La démocratie est un régime qui dans son organisation se conforme au principe selon lequel le pouvoir souverain n'appartient qu'au peuple. Par des votes librement exprimés non entachés de fraudes, la majorité des votants directement ou des représentants élus, est la source de toutes les décisions publiques qui doivent lier l'ensemble de la communauté.

La démocratie fait appel à différentes caractéristiques notamment le pluralisme politique, l'alternance politique et la liberté d'expression.

1.2 Le multipartisme

Le multipartisme sans épuiser la notion de démocratie en constitue un élément fondamental. C'est une des Dimensions politiques de l'expression, qui s'appréhende comme une condition minimale à la réalisation de la démocratie. Le pluralisme politique a été consacré constamment par l'ensemble des constitutions africaines.

1.3 L'alternance politique

C'est un autre principe non moins fondamental de la démocratie qui stipule que l'on accepte le verdict des urnes et en tire les conséquences politiques institutionnelles. Les garanties de réalisation de l'alternance politique se ramènent pour l'essentiel à deux éléments.

Elles se rapportent au caractère à la fois du suffrage et des élections. Si le premier doit être universel et secret, les élections qui constituent le deuxième élément doivent être libres, régulières et transparentes.

1.4 Les libertés publiques

Les libertés publiques telle que la liberté d'expression, la liberté d'association et de la liberté d'aller et de venir représentent et comportent aussi une caractéristique de la démocratie. Ces différentes libertés sont refusées aux partis politiques et plus particulièrement aux individus. Leur violation constitue de graves atteintes aux droits de l'homme. L'état de droit prescrit aussi le principe de la primauté du droit ou la ferme volonté de combattre tout régime politique fondé sur l'arbitraire, la dictature et l'injustice.

La transparence dans la gestion des affaires de l'état apparaît comme un fondement réel et exigible dans un État démocratique.

1.5 Les forces politiques

Il faut entendre par forces politiques, tout groupe politique légalement constitué ayant pour objectif la prise et l'exercice du pouvoir politique. Les forces politiques au sens strict du mot, se diffèrent des groupes de pression à mission d'influence et de défense des intérêts sociaux des groupes. Un parti politique est une personne morale de droit privé, dotée d'une personnalité juridique marquée par la permanence dans son existence et la cohérence de ses idées. Il a pour but de participer directement à la compétition politique c'est-à-dire à la conquête et l'exercice du pouvoir politique. Il se caractérise comme suit :

- les partis politiques sont une organisation durable. Cela veut dire que c'est une organisation politique dont l'espérance de vie est supérieure à celle des dirigeants. Par ce fait,

le parti politique doit s'institutionnaliser de façon permanente ;

- les partis politiques représentent des organisations perfectionnées à tous les échelons. Il y a en effet une continuité de l'organisation dans l'espace, du centre vers la périphérie ; le parti occupe le territoire étatique comme l'araignée tisse sa toile ;

- les partis sont une organisation dont les dirigeants ont pour ambition la conquête et l'exercice du pouvoir politique et non pas simplement d'influencer le pouvoir c'est à dire assumer la fonction de régulation ;

- les partis politiques cherchent à acquérir un soutien populaire pour les élections ou par toute autre manière, tout autre procédé ;

II. HISTORIQUE DE LA VIE POLITIQUE

Trois faits majeurs marquent l'histoire de la vie politique en Côte d'Ivoire. Dans cette partie il s'agira pour nous, de relever sommairement quels étaient les systèmes politiques dans nos sociétés traditionnelles. Dans les sociétés lagunaires il existait une démocratie des classes d'âge basée sur les principes tels que la souveraineté populaire, le pluralisme et la séparation des compétences. A côté de ces sociétés lagunaires se juxtaposaient les démocraties des sociétés lignagères. Ces sociétés ignoraient les classes d'âges et reposaient surtout sur les structures familiales. Aucune unité de cet ordre n'étant supérieure aux autres. La souveraineté appartient à l'ensemble des lignages et il existait des institutions tels le chef du village, le conseil du village ou de tribu.

Quant aux sociétés Akan et Mandé, elles relèvent du modèle monarchique dont la légitimité est fondée sur la transmission héréditaire du pouvoir dans le matrilignage royal pour la société Akan et la transmission héréditaire du pouvoir à des lignages princiers pour les Mandés.

Certes ces sociétés ont leurs défauts et leurs limites, car rien ne saurait justifier par exemple l'esclavage. Mais, malgré ces limites elles peuvent être qualifiées de démocratiques parce qu'étant fondées sur les principes de souveraineté, de liberté et d'égalité.

Le multipartisme dans la période coloniale sera le second fait marquant.

2.1 Mobile ou motif tenant à l'avènement du système des partis et le parti unique

Pendant longtemps, le Président de la République le Président Félix Houphouët Boigny s'est opposé à l'avènement du multipartisme proclamant même que, jamais de son vivant le multipartisme ne serait établi en Côte d'Ivoire, mais en 1990 il y sera contraint. Voici comment

Depuis le début des années 80, la Côte d'Ivoire traverse une crise socioéconomique profonde et le Chef de l'Etat décide alors comme remède à cette crise, des abattements sur les salaires allant de 15 à 50%.

Profitant d'une coupure d'électricité à la veille des examens, les étudiants dans la résidence universitaire de Yopougon déclenchent des manifestations de grèves rapidement suivies par toutes les catégories socioprofessionnelles et tous les secteurs de la vie économique. La situation étant fortement perturbée, le Président de la République ne s'adressait plus en public au peuple. Le pouvoir paraissait vacant.

C'est dans ces circonstances que le 30 avril 1990 le Bureau politique du PDCI invite le gouvernement

à légaliser les partis politiques ayant déposé des statuts. Le gouvernement accède à cette demande et les premiers récépissés de déclaration sont délivrés le 31 mai 1990, donnant ainsi effet aux dispositions de l'article 7 de la constitution.

2.2 Les partis politiques en Côte d'Ivoire

De 1990 à 1992 naissent en Côte d'Ivoire 40 partis politiques comme l'indique le document ci-contre.

Le FPI, le PIT, le PSI et l'USD¹ sortent de la clandestinité et de l'égalité, devenant ainsi des structures politiques ayant les mêmes droits et les obligations du parti unique existant.

Si par la suite, nombre de ces partis politiques disparaissent, parce que créés pour participer à la conférence nationale qui n'a pas eu lieu, le RDR, l'UDCY et l'UDPCI pour ne citer que ceux - là apparaîtront tardivement suite à la situation politique présente.

De tous ces partis politiques, le PDCI, le FPI le PIT le RDR et l'UDPCI constituent les principaux acteurs de la vie politique ivoirienne.

Koby B, cours d'histoire des idées politiques. Université d'Abidjan – Cocody 2002 - 2003

**PRINCIPAUX PARTIS POLITIQUES DECLARES EN COTE D'IVOIRE
AU 1^{er} OCTOBRE 1958**

DENOMINATION	date de reconnaissance légale (récépissé déclaration)	RESPONSABLE
1-Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI-RDA)	30 avril 1946	<i>président : Félix Houphouët Boigny, médecin planteur, président de la république de Côte d'Ivoire. secrétaire général : Laurent Dona Fologo, journaliste</i>
2-Front Populaire Ivoirien (FPI)	31 mai 1990	<i>secrétaire général : Laurent Gbagbo, chercheur</i>
3-Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT)	31 mai 1990	<i>premier secrétaire national : Francis Wodié, professeur de Droit</i>
4-Union des Socio - Démocrates (USD)	31 mai 1990	<i>secrétaire général : Bernard Zadi Zaourou, professeur de Lettres, Ecrivain</i>
5-Parti Socialiste Ivoirien (PSI)	31 mai 1990	<i>premier secrétaire général Kouakou Mandouadja, Ingénieur Statisticien</i>
6-Parti Républicain de Côte d'Ivoire (PRCI)	31 mai 1990	<i>président : Robert Gbaï Tagro, ancien fonctionnaire de l'administration du travail</i>
7-Parti pour le Développement Solidaire (PDS)	31 mai 1990	<i>président : Mariko Youssouf, expert en économie et en sciences politiques (décédé) secrétaire général : Jacques Sonnan, ingénieur informaticien</i>
8-Parti National - Socialiste (PNS)	31 mai 1990	<i>président : Raphaël Yapi Béda, entrepreneur en commerce</i>
9-Parti Social Démocrate (PSD)	31 mai 1990	<i>secrétaire général : Vincent Akadjé, exploitant agricole</i>
10-Parti de l'Unité Populaire (PUP)	31 mai 1990	<i>secrétaire général : Zahi Koua, cadre administratif</i>
11-Parti pour la Protection de l'Environnement (PPE)	12 juin 1990	<i>secrétaire général : Coulibaly Dioba, consultant</i>
12-Parti Libéral de Côte d'Ivoire (PLCI)	12 juin 1990	<i>Secrétaire général : Soumah Yadi, professeur de lycée</i>

TABLEAU DES PARTIS POLITIQUES AU 31 MAI 1992

Dénomination	Date de Reconnaissance Légale (récépissé de déclaration)	Responsable
13-Parti Communiste Ivoirien (PCI)	12 juin 1990	Secrétaire Général : Denis Gueu Dro, Conseiller juridique
14-Parti Progressiste Ivoirien (PPI)	14 juin 1990	:Vassindou Soumahoro, Professeur de lycée
15-Parti de Rassemblement de la Jeunesse de Côte D'ivoire (PRJCI)	14 juin 1990	Secrétaire Général : Philippe Essis Khol, Gérant de Société
16-Rassemblement des Forces Démocratiques (RFD)	1 ^{er} août 1990	Président : Touré Fakourou, Professeur de Lycée
17-Rassemblement pour le Progrès Social et Démocratique (RPSD)	1 ^{er} août 1990	Président Mamandou Koné, Chercheur
18-Parti Réformiste Démocratique Ivoirien (PRDI)	1 ^{er} août 1990	Secrétaire Général : Raphaël Beugré Kouamé, Consultant
19-Alliance Démocratique Ivoirien (ADI-CNIPO)	1 ^{er} août 1990	Président : Achi Koman, Libraire
20-Organisation Populaire de la Jeunesse (OPJ)	1 ^{er} août 1990	Secrétaire Général : Denis Latta, Planteur
21-Union pour le Progrès Social (UPS)	1 ^{er} août 1990	Secrétaire Général : Albert Sehe, étudiant
22-Union des Libéraux Pour la République (ULPR)	20 août 1990	Président : Célestin Amon, directeur de société
23-Parti pour la Reconstruction Nationale et la Démocratie (PRND)	20 août 1990	Président : Marc Joseph Behed, Professeur d'économie
24-Parti pour les Libertés et la Démocratie (PLD)	20 août 1990	président : Jean Pierre Ouya, Consultant en Micro-projets
25-Parti Ivoirien de la Justice et de Solidarité (PIJS)	20 août 1990	Président : N'dien Kekongo Biologiste
26-Mouvement Progressiste de Côte d'Ivoire (MPCI)	20 août 1990	Secrétaire Général : Augustin Bi Doua, agent des PIT
27-Congrès Démocrate National (CND)	2 mai 1991	Secrétaire National : Haïdara Exécutif Moctar.

Dénomination	Date de Reconnaissance Légale (récépissé de déclaration)	Responsable
28-Rassemblement Pour la République (RPR)	2 mai 1991	<i>Secrétaire Général : Blaise Bonoua Kodjo, Instituteur</i>
29-Parti Fraternel des Planteurs, des Parents D'élèves et Industriels Ivoiriens (PFPPPI)	2 mai 1991	<i>Président : Ernest Amessan Mécanicien</i>
30-Rassemblement des Sociaux Démocrates (RSD)	2 mai 1991	<i>Président : Mahi Guina, Educateur Spécialisé</i>
31-Parti Africain Pour la Renaissance Ivoirienne (PARI)	2 mai 1991	<i>Secrétaire Général : Daniel Anikpo, Economiste</i>
32-Front Ivoirien du Salut (FIS)	2 mai 1991	<i>Secrétaire : Général N'takpé Auchoret Monnon'gba, Ingénieur Informaticien:</i>
33-Union des Paysans, des Ouvriers et des Salariés de Côte D'ivoire (UPOSCI)	2 mai 1991	<i>Secrétaire Général : Kiémoko Coa, archiviste</i>
34-Mouvement Indépendantiste Ivoirien (MII)	2 mai 1991	<i>Président : Adou Yapi, Administrateur de base de données</i>
35-Front de Redressement National (FRN)	2 mai 1991	<i>Secrétaire Général : Victor Atsepi, diplomate</i>
36-Parti pour la Réhabilitation Ivoirienne du Social et de l'Economie (PRSE)	2 mai 1991	<i>Président Exécutif : Georges Grahou, Exploitant Agro-Forestier</i>
37-Parti des Ouvriers et Paysans de Côte d'Ivoire (POPCI)	2 mai 1991	<i>Président Exécutif : Adolphe Blokon Kouassi, Enseignant</i>
38-Mouvement Démocratiques et Social (MDS)	2 mai 1991	<i>Premier Secrétaire National : Laciné Sylla, Professeur de Sociologie</i>
39-Parti pour la Libération Total de la Côte d'Ivoire (PLTCI)	2 mai 1991	<i>Secrétaire Général : Elise Alloufou</i>
40-Parti Ivoirien pour la Démocratie (PID)	2 mai 1991	<i>Secrétaire Général : Faustin Botoko Leka, Pasteur</i>

Source : Journal officiel de la Côte d'Ivoire, 1990-1991

Créé le 08 avril 1946, le PDCI s'impose aux commandes de l'Etat dès l'accession à l'indépendance jusqu'au coup d'Etat de 1999. De 1960 à 1990, ce parti occupe tout seul la scène politique faisant rayonner le monopartisme.

Le 1^{er} président de la république et président du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire, est succédé par Henri Konan Bedié. Le PDCI ne se réclame pas d'une idéologie particulière. En fait, il s'agit pour ses dirigeants de se démarquer du marxisme qui est à leurs yeux l'idéologie dans toute son assertion péjorative. L'idéologie du PDCI RDA reflète les aspirations des masses africaines, les idées et les contradictions « des évolués » qui avaient la direction du mouvement. Elle se déduit des idées développées par le Président d'honneur et les principaux dirigeants. L'idéologie est d'abord anticolonialiste et anti-impérialiste. Elle vise donc la libération de l'Afrique de l'odieuse tutelle de l'impérialisme, du capitalisme, sources de discorde, de lutte de classes, de misère et d'obscurantisme. Le PDCI se révèle comme un parti de masse implanté sur le territoire ivoirien qui finalement, atomise le peuple pris dans un étau de non-participation à la gestion de la chose politique.

Créé à Dabou en 1982 par M. Koudou Laurent Gbagbo et ses camarades, le Front Populaire Ivoirien né à la faveur de la crise de 1990 obtient la reconnaissance officielle le 31 Mai 1990.

Le Front Populaire Ivoirien défini comme un rassemblement de ceux qui veulent la démocratie pluraliste et estiment qu'un Etat ne peut fonctionner correctement sans contre-pouvoir. Ce parti s'assigne les objectifs suivants :

- ° se tourner vers le peuple ivoirien exclu de la prospérité, englué dans la misère et la pauvreté, en absence de toute assistance ;
- ° proclamer la liberté pour tous et pour chacun ;
- ° sortir de l'archaïsme monarchiste du parti unique et moderniser les institutions ;
- ° lutter contre les impérialistes en mettant en œuvre une politique d'intégration régionale hardie.

Reconnu en même temps que les autres partis en 1990, le Parti Ivoirien des Travailleurs est un parti de gauche qui ne suscite de mobilisation populaire ni dans les villes ni dans les villages. Il apparaît par

nécessité ou par choix comme un parti de cadres et oriente sa propagande et sa stratégie vers la convocation d'une conférence nationale sans se donner les moyens de s'imposer. Ce parti connaît une crise interne qui entraîne une division en son sein entre ceux qui souhaitent un ralliement pur et simple au Front Populaire Ivoirien et ceux qui veulent jouer les fédérateurs d'une nouvelle gauche démocratique. Cette crise déclenche la lente agonie du Parti Ivoirien des Travailleurs.

Né d'une crise au sein du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire en 1994, le Rassemblement Des Républicains, lors d'un congrès ordinaire du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire, la parole fut refusée à un certain nombre de personnalités issues de ses instances dirigeantes, signe d'autoritarisme, de totalitarisme et de manque de démocratie. Ces personnalités frustrées, alors se réunissent autour de monsieur Djény Kobenan pour créer le Rassemblement Des Républicains ne se réclamant ni de la droite ni de la gauche mais d'un parti susceptible d'être qualifié de parti centriste. Lors d'un congrès l'ex-premier ministre de Félix Houphouët Boigny, est plébiscité premier président du Rassemblement Des Républicains. Ce parti d'obédience religieuse s'est fortement implanté relativement dans le nord du pays.

L'UDPCI est l'un des derniers partis politiques à naître en Côte d'Ivoire.

En effet, dans le premier trimestre de 2001 les dirigeants du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire qui s'étaient ralliés à feu le Général putschiste Robert GUEI après son coup d'Etat, se sont réunis pour créer l'UDPCI. Pour eux, ils ne pouvaient ni retourner à leur premier parti où ils étaient déjà traités de traîtres, ni aller dans l'opposition car comme ils aimaient à le dire « nous n'avons pas une culture de parti d'opposition ». C'est ainsi que le Docteur Balla KEITA, Paul Akoto YAO, Danièle Clavérie BONY pour ne citer que ceux-là vont opter pour la création d'un nouvel acteur de la vie politique. Ce dernier né se réclame d'Houphouët et prône une idéologie de droite basée sur un système capitaliste. Ce système met l'accent sur la libre compétition entre les agents économiques. Ce parti est fortement implanté dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, d'où est originaire le chef de la junte militaire qui par la suite, deviendra le premier Président. Les ivoiriens à l'instar de tous les africains ont obtenu le

multipartisme porteur de tant d'espoir et de quiétude? Quel impact a-t-il véritablement eu sur la démocratie en Côte d'Ivoire ?

2.3 Le système de partis consacre-t-il et cimente-t-il la démocratie ? Quel impact ?

L'impact du multipartisme peut être appréhendé sous deux aspects: le multipartisme et l'Etat de droit, le multipartisme et l'alternance :

2.3.1 Multipartisme et État de droit

L'état de droit s'analyse comme une condition à la réalisation de la démocratie. Si la démocratie relève de la politique, l'Etat de droit relève du juridique et est solennellement affirmé et consacré dans bon nombre de constitutions africaines. C'est le cas de la constitution togolaise de 1992 qui proclame « sa ferme volonté de combattre tout régime politique fondé sur l'arbitraire, la dictature et l'injustice ». Cette démocratie doit en principe se réaliser dans une atmosphère multipartite. Cependant le multipartisme caractéristique de la démocratie et porteur de beaucoup d'espoirs est dénaturé dans son application, dans son exécution, dans les Etats africains en général et en particulier en Côte d'Ivoire. L'application de l'arbitraire politique résultant du totalitarisme fait naître un ensemble de conflits au mépris des droits de l'homme et au mépris du règne de la loi républicaine. Ces différentes crises couvrent la vie politique de Côte d'Ivoire notamment les événements du 18 février 1992, le boycott actif des élections de 1995, le coup d'état de 1999 et la guerre du 19 septembre 2002. Ces événements augurent une mauvaise compréhension et une mauvaise gestion du pluralisme politique. Autrement dit, ils portent avec eux les entraves à la démocratie tout en constituant les raisons profondes et immédiates des différentes ruptures institutionnelles. La stratégie de la pression optée par l'opposition avec les marches répétées, les grèves perlées, les campagnes de diffamation, les oppressions et l'arbitraire politique engendrent un climat de violence où la peur, la crainte et la terreur s'érigent en système de commandement, de directives, de régulations et surtout de pérennisation du régime politique qui en fait sont des stratégies et des instruments de gouvernance.

2.3.2 Multipartisme et alternance politique

L'alternance politique postule que l'on accepte le verdict des urnes et en tire les conséquences politiques et institutionnelles. Cette alternance n'a pas toujours été effective en Côte d'Ivoire en dépit de la consécration officielle des partis politiques car le parti au pouvoir de 1990 à 2000 conservait toujours ses attitudes de monopartisme. Le parti unique devenu parti dominant persiste ainsi à se comporter en parti-Etat. Aussi est-il amené à déterminer unilatéralement les règles du jeu démocratique applicables à tous, tout particulièrement aux partis politiques, candidats à l'exercice du pouvoir politique. Il devient alors juge et partie. En outre, la logique de l'affrontement résultant du refus de l'alternance politique, comporte dans ses manifestations, la fraude du jeu électoral. Pour exemple, en 1990, en 1995 et en 2000, les résultats des élections étaient presque connus à l'avance. Les pourcentages restent presque identiques : au moins 90% pour le parti au pouvoir et les 10% pour le reste des partis. En 1990, pour la première fois quelqu'un apparaît et ose s'affronter au "vieux" à des élections : En 1995, le code électoral est contesté par l'opposition et plus particulièrement par le front républicain qui s'abstiendra tout en employant le boycott actif des élections. Encore un autre bain de sang se produira à la suite des élections de l'an 2000. Mais bien avant, c'est à dire 1999, la grande muette que l'on croyait muselée, casernée, réintègre les arènes politiques, mieux s'infiltrant dans le processus de démocratisation pour en bloquer l'évolution : pour illustration, il y a les exemples du 24 décembre 1999 et de la guerre du 19 septembre 2002.

2.3.3 Apparemment politique ou recherche du fait majoritaire : recherche du consensus

Le coup d'état du 24 décembre 1999 et par la suite la 2^e République, ont permis la mise en place et la modification de nouvelles règles constitutionnelles relatives à la représentativité de partis politiques dans l'espace politique et aux relations entre les forces politiques. Les élections générales de l'an 2000 affichent la configuration dans la représentation de forces politiques.

A l'élection présidentielle, le candidat du Front Populaire Ivoirien, est élu. Au regard des élections législatives, la représentation des partis à l'assemblée nationale s'ordonne comme suit : PDCI (Parti

Démocratique de Côte d'Ivoire), 98 députés ; FPI (Front Populaire Ivoirien), 96 députés ; UDPCI (Union pour la Démocratie et la Paix en Côte d'Ivoire), 14 députés ; PIT (Parti Ivoirien des Travailleurs), 4 députés ; MFA (Mouvement des Forces d'Avenir), 1 député ; UDCY (Union Démocratique et Citoyenne) 1 député. Il faut aussi ajouter les quelques députés RDR qui refusent de siéger et les indépendants. Quantitativement on relève à travers les chiffres qu'aucune formation politique ne dispose de la majorité absolue au parlement. Ce partage des voix ou sièges à l'assemblée nationale se serait accentué si le RDR ne s'était pas retiré de ces élections législatives. Cette élection accorde évidemment la majorité au parti politique du Président de la République mais ne dégage aucune majorité au parlement, ce qui crée une situation non moins positive pour la majorité présidentielle qui à défaut du fait majoritaire doit se contenter des apparentements ou coalitions. Aux élections législatives partielles dans les trois régions administratives du Denguélé, des savanes et du Worodougou, la question s'était posée immédiatement de savoir lequel des deux partis politiques totalisant le plus grand nombre de députés, contrôlerait le parlement (Fraternité Matin mercredi 17 janvier 2002). Théoriquement en effet la victoire d'un parti politique à l'élection présidentielle lui donne toute la liberté de s'ouvrir ou non à d'autres formations politiques en vue de la constitution du gouvernement. Mais en absence de la majorité parlementaire nécessaire pour soutenir l'action du gouvernement, le Front Populaire Ivoirien s'est obligé pratiquement d'utiliser ou opter pour la mise en place de ce qu'on appelle usuellement un gouvernement d'ouverture. C'est la situation à laquelle a été confronté le Front Populaire Ivoirien au lendemain des élections présidentielles et législatives. À cette obligation s'adjoint une autre relative à un engagement politique préalablement consenti. En août 2000, des consultations à Yamoussoukro, par permirent au chef de la junte militaire et aux leaders des quatre principaux partis politiques (PDCI-RDA - FPI - RDR - PIT) de s'engager en présence du Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, le Président de la République Togolaise et du Président en exercice du conseil de l'entente, le Président de la République du Bénin « quelle que soit l'issue des élections, il est à promouvoir la mise en place d'un gouvernement d'union nationale dans un soucis d'unité de concorde et de réconciliation»

(Fraternité Matin 11 août 2000). Même si dans le nouveau gouvernement, la majorité présidentielle est justement prédominante et que le Président de la République décide finalement de désigner personnellement les personnalités des autres partis, qu'il veut voir figurer dans l'équipe gouvernementale, on peut présumer que les délibérations en conseil de gouvernement et conseils des ministres reflètent un souci de dialogue parmi les divers intermédiaires qui existent entre le pouvoir et les citoyens. En régime présidentiel, la dissonance des majorités, du moins le manque d'équilibre entre majorité présidentielle et majorité parlementaire apparaît politiquement inconfortable et même gênant ; les pouvoirs peuvent, s'anéantir mutuellement, ou bien se retrouver dans l'impasse politique. Pour se donner une majorité à l'assemblée nationale, le nouveau chef de l'Etat a choisi de s'allier aux petits partis politiques (Fraternité Matin 16 janvier 2001), même s'il est resté ouvert aux autres partis pour constituer une «majorité solide au parlement» en vue «d'atteindre les objectifs qu'il s'est assigné à travers son programme de gouvernement» (voir communiqué du conseil des ministres du 8 novembre 2000). Cette stratégie, efficace pour décider à une majorité relative ou absolue au parlement, est insuffisante pour l'adoption des lois organiques pour lesquelles le texte ne peut être adopté par l'assemblée nationale qu'à la majorité des 2/3 de ses membres (article 71 alinéa 7 de la constitution). La tâche est d'autant ardue sous ce nouveau régime, que la première législature de l'assemblée nationale doit mettre en place plusieurs institutions supérieures de l'Etat, sinon la totalité de celles-ci. L'opposition du PDCI-RDA à la substance des projets de lois sur les juridictions suprêmes et à la procédure initiée pour leur examen par le parlement et ce, malgré l'implication personnelle du chef de l'Etat dans le débat est éloquente (Fraternité Matin 19 avril 2002 ; Fraternité Matin 20,22 avril 2002. Voir également le Communiqué du conseil des ministres du jeudi 28 décembre 2000).

Certes, le PDCI-RDA participe au Gouvernement depuis l'élection présidentielle de 2000 ; mais il ne constitue pas avec le parti au pouvoir une véritable alliance de gouvernement. L'ancien parti au pouvoir conserve sa liberté d'action à l'assemblée ; ce qui réduit la marge d'influence du pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif. Même dans le contexte particulier de l'application des accords de Linas-Marcoussis, le PDCI veut se donner des moyens de

pression sur le gouvernement en vue d'asseoir sa suprématie et son hégémonie qui constitueraient à bloquer le fonctionnement normal des institutions et de là organiser des élections afin de reprendre le pouvoir (Franck A. ZAGBAYOU : « Application des accords de Linas-Marcoussis - Les députés du PDCI - RDA veulent se donner les moyens de pressions » *Fraternité Matin* 15 avril 2003. FERRO M. BAILLY : « journée de réflexion à Grand Bassam : le PDCI-RDA sort ses griffes » *Fraternité Matin* 16 avril 2003).

Conclusion

La floraison des partis politiques en Côte d'Ivoire s'est faite de façon officielle en 1990 et résulte des conclusions de la Baule (1989), des difficultés économiques avec le plan d'ajustement structurel, de la dévalorisation et des crises socio-politiques. Alors que l'article 13 de la constitution stipule que les partis et groupements politiques se forment et exercent leurs activités librement sous la condition de respecter les lois de la république, les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie, ils sont égaux en droit et soumis aux mêmes obligations. L'article 14 dispose : les partis et groupements politiques concourent à la formation de la volonté du peuple et à l'expression du suffrage. On se rend compte que les forces politiques ainsi apparues, permettaient d'observer un nouveau processus de démocratisation du régime politique ivoirien qui, pendant longtemps, a demeuré clos c'est à dire fermé. Les forces politiques avec des idéologies différentes se sont aussi, au regard de l'environnement ethnisé, tribalisé, dans leur recrutement ou dans l'adhésion à leur programme de société. Ce processus de tribalisation s'estompe rapidement devant les justifications, les systèmes d'idées relatives au développement de la société. Ainsi le PDCI, longtemps *akanisé* connaît des adeptes locaux ou nationaux qui renchérissent son système clientéliste. Les autres partis desquels se dégagent quatre grands notamment le FPI, l'USD, le PIT ont des adhésions de type national alors que le RDR le quatrième parti, se focalise dans la région nord et en fait son bastion. L'innovation résultant de ce pluralisme politique, déborde de la société civile et trouve sa véritable signification à l'intérieur de l'institution parlementaire. Désormais, l'Assemblée Nationale connaîtra une diversité de législateurs de différentes tendances si bien que, les élections d'une proposition ou d'un projet de loi se feront autour d'un consensus circonscrit dans les idéologies et les programmes de société que défendent ces représentants des

partis aussi délégués de la population. L'Assemblée Nationale sort des sentiers de l'acclamation de la volonté déifiée d'une seule personne, elle n'est plus cette chambre d'enregistrement mais un lieu où l'expression plurielle est permise. Une démocratie n'est véritable que lorsqu'elle autorise l'égalité des citoyens devant la loi, la liberté d'expression et d'opinion, les forces politiques et enfin lorsqu'elle suscite et développe la participation de la population à la chose publique. Les partis politiques apparaissent comme le ciment, la clé de voûte du régime politique dans lequel le peuple règne à travers ses représentants. Ainsi la relation entre partis politiques et démocratie apparaît comme une relation de droit et d'obligation en ce que l'un ne peut s'accomplir véritablement sans l'autre.

BIBLIOGRAPHIE

1. P. Anderson. (1978) *l'Etat absolutiste (2 vol.)*, Paris : Maspéro
2. Jean, Charlot. (1971), *Les partis politiques Paris : Armand (Colin)*
3. Jean-Marie, Cotteret, et Claude, Emerie. (1970) *Les systèmes électoraux*, Paris : PUF.
4. M., Dobry. (1992) *Sociologie des crises politiques. Dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris : Col. Référence 2^e éd.
5. M., Duverger. (1951), *Les partis politiques*, Paris : Armand C.
6. François, Gresle. (1983), *Conscience de classe, mobilisation politique et socialisme en France au XIX^eme Siècle. Revue française de sociologie*, 24,
7. B., Koby. (2002-2003), *Cours d'histoire des idées politiques. Université d'Abidjan.*
8. Alain, Lancelot. (1985), *La mobilisation électorale*, Paris : Gaxie
9. Georges, Lavau. (1969), "Partis et systèmes politiques, interactions et fonctions", in *Revue canadienne de sciences politiques (2 et 1)*.
10. Patrice Mann. (1991), *L'action collective, mobilisation et organisation des minorités actives*, Paris : Armand Colin
11. Yves, Mény. (1991), *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux*, Paris : coll. Référence
12. Ordonnance n° 01-99 PR du 27 Décembre 1999 : JO 2000
13. *Constitution de la première République de Côte d'Ivoire du 03 novembre 1960.*
14. *Constitution de la deuxième République de Côte d'Ivoire 1^{er} Août 2000*
15. *Constitution de la République Démocratique du Togo 1992.*
16. JO RCI n°7 (spécial) du 06 novembre 2000
17. *Frat. Mat. Mercredi 17 janvier 2001.*
18. *Frat. Mat. 17:18 juillet 2002.*
19. *Frat. Mat. 07 avril 2003.*